



COMMISSION DES CALENDRIERS

Procès-Verbal n° 7

Réunion du :	Jeudi 10 octobre 2024
Président :	M. Laurent OZENDA
Délégué du C.D.	M. Jean-Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Jacky VAN DRIESSCHE
Présents:	MM. Jean Pierre ROSITO – Jean Claude SIMION

ORDRE DU JOUR

- Contrôle des feuilles d'horaires des journées des 19 et 20 Octobre 2024

FEUILLES D'HORAIRES NON PARVENUES

Week-end du 19 et 20 Octobre 2024

Amende financière de 20 €

US OLLIOULAISE : CHAMP DPT D2 POULE A (50260.1)

AS SIGNES FC : CHAMP FEMININES SENIORS A 8 D2

SP.C. COGOLINOIS : CHAMP U16 (51119.1)

EFC SEYNOIS : CHAMP U15 D3 POULE A (53233.1)

RAPPEL

ARTICLE 53 - HEURES DE MATCHES OFFICIELS.

a) Le club recevant est tenu d'expédier au District, de préférence au moyen de l'adresse e-mail officielle du club, les imprimés prévus à cet effet, indiquant la date, l'heure et le lieu du match pour affichage sur Internet et dans "FootClubs" 10 jours au moins avant la date fixée au calendrier, c'est-à-dire être réceptionnés par le Secrétariat **avant le mercredi à 12 h, de la semaine précédente.**

Passé ce délai le club fautif sera pénalisé d'une amende de 20 €

f) Au cas où l'horaire et le lieu ne seraient pas parvenus au District que ce soit en championnat normal, en coupe du Var, match remis ou donné à rejouer, seniors et jeunes, **aucun horaire ne sera publié et aucun arbitre ne sera désigné. La rencontre n'aura pas lieu et son résultat sera du ressort de la Commission compétente.**

De ce fait, nous vous informons qu'à compter du 1^{er} octobre, ces articles seront scrupuleusement respectés, c'est-à-dire qu'aucun horaire ne sera saisi après le mercredi 12h (réception jusqu'au jeudi matin).

Prochaine Réunion
Jeudi 17 Octobre 2024

Le Président : Laurent OZENDA
Le Délégué du C.D : Jean-Paul RUIZ
Le Secrétaire : Jacky VAN DRIESSCHE